



Mons, le 6 décembre 2018

Communiqué de presse du Collège provincial du Hainaut

LA PROVINCE DE HAINAUT RECLAME DE LA CONCERTATION, PAS DU MÉPRIS !

Le Gouvernement wallon a annoncé hier son intention de transférer plusieurs compétences provinciales comme l'environnement, la santé, la promotion touristique et d'autres à l'Administration wallonne : l'avant-projet de décret vient d'être présenté en première lecture.

Une information que le Collège provincial du Hainaut a apprise, simultanément par la presse et par voie officielle. La pratique est révélatrice d'une attitude que le Hainaut conteste depuis longtemps : à la concertation, la Wallonie préfère l'agression. La « réforme » annoncée n'en est pas une...

Depuis que le Gouvernement wallon a formulé sa déclaration d'intention à l'égard des provinces, les autorités provinciales ont souhaité être associées au débat, elles ont même confié à l'Université de Liège la réalisation d'une étude approfondie de leurs différentes compétences pour faire avancer les discussions : ces discussions n'ont jamais eu lieu.

Alors que la Déclaration de politique régionale prône dialogue et implication de tous les acteurs dans le développement de la Wallonie, les responsables provinciaux sont tenus éloignés des décisions qui les concernent, pire, ils en prennent connaissance quelques instants avant une communication publique !

Aucun groupe de travail, aucun contact avec les représentants politiques et administratifs, n'a précédé cette annonce : elle est le fruit d'une réflexion en chambre, éloignée des réalités.

En découvrant ce texte et avant sa deuxième lecture, le Collège provincial du Hainaut appelle la ministre Debue et le gouvernement wallon à appliquer les principes qu'ils prônent et à ouvrir le débat. Il n'existe pas de vérité unique: une réelle concertation permettra de corriger les conditions d'éventuels transferts. Derrière les chiffres, il y a des hommes, des femmes, des services rendus à des citoyens qui en ont besoin.

Pour chaque politique concernée, il faut une vision claire des enjeux humains et financiers. La diversité des compétences des différentes provinces se justifie légitimement par la diversité de leurs territoires : l'Observatoire de la Santé lutte contre la précarité en matière de santé là où les difficultés sociales expliquent un taux de mortalité plus important. Aurait-il le même pouvoir d'action et de réaction au départ de Namur?

Plusieurs décisions comme le transfert des bâtiments se heurtent aux réalités de terrain et les mesures linéaires envisagées par la Région ne tiennent pas compte de la spécificité des territoires. La transversalité des services provinciaux apporte une réelle plus-value. La santé et l'environnement sont par exemple intimement liés aux politiques sociales et éducatives de la Province.

PRIORITÉ : LE PERSONNEL ET LES CITOYENS

Au cours de cette concertation qu'il appelle de ses vœux, le Collège aura comme ligne de conduite :

- **Défense des intérêts, du statut et de la qualité de vie du personnel**, maintien du volume global d'emploi comme le précise la Déclaration de majorité PS-MR à la Province de Hainaut ;

- **Maintien de la qualité, de la proximité et de la continuité du service** rendu au citoyen en préservant les moyens financiers nécessaires (pensons au suivi thérapeutique dans les centres de santé mentale). Les transferts envisagés auront des conséquences lourdes sur le service au public : la Province devrait trouver près de 8 millions pour équilibrer son budget 2020 en raison d'un fonds des provinces en baisse constante mais, dès 2019, la Province craint de ne plus recevoir de subventions pour des services pourtant essentiels;

- En cas de transfert de compétences, **obtenir la garantie que les moyens resteront bien liés aux politiques menées** et ne serviront pas à combler le déficit de la Wallonie.

- **Attention permanente aux intérêts des communes** qui ne peuvent pas être les victimes d'une centralisation à outrance ;

Le transfert de la compétence « supracommunalité », comprenant les actions supplémentaires menées en faveur des communes, éloigne toujours plus les municipalités des lieux de décisions qui les concernent.

Une enquête a été effectuée récemment par la Province auprès des 69 communes. Les premières analyses, sur base des réponses de 45 communes, montrent que 90% d'entre elles estiment qu'elles n'auraient pas eu les moyens humains et financiers de développer leurs projets supracommunaux sans l'apport et l'expertise provinciale.

La dimension territoriale ou supralocale est atteinte grâce aux financements et au dispositif souple et respectueux des communes proposé par la Province. Faut-il, pour des raisons purement politiques, détricoter ce lien que les pouvoirs locaux ont patiemment tissé entre eux et dont l'efficacité a été prouvée ? Le Collège provincial du Hainaut espère encore pouvoir ouvrir le débat et la concertation, faute de quoi il explorera toutes les voies juridiques possibles afin de défendre l'intérêt du personnel et du citoyen.